

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Extrait du Registre des Délibérations

MERCREDI 27 MARS 2024

SAINT-MARSAULT

Le vingt-sept mars deux mille vingt-quatre, à 18h00, le Conseil d'Administration de la Régie Office du Tourisme s'est réuni Saint-Marsault, sous la présidence de Monsieur Philippe ROBIN, Président.

Membres : 25 – Quorum : 13

Présents (15) : Karine PIED, Sylvie BAZANTAY, Serge BOUJU, Armelle CASSIN, Dany GRELLIER, James HERVE, Virginie JEANNEZ, François MARY, Roland MOREAU, Maryse NOURISSON-ENOND, Sylvie RENAUDIN, Anne-Marie REVEAU, Philippe ROBIN, Alain ROUSSELOT, Dominique TRICOT

Pouvoirs (1) : Nathalie JADAUD pouvoir à Philippe ROBIN

Absents (10) : Alain BRILLANCEAU, Pierre BUREAU, Gaëtan DE TROGOFF, René DOCHLER, Stéphanie FILLON, Séverine GROYER, Nathalie JADAUD, Rachel MERLET, Rodolphe ROUE, Bernard SALMON

Date de convocation : 21-03-2024

Secrétaire de séance : Monsieur Alain ROUSSELOT

ADMINISTRATION GENERALE

« Visites Estivales » : organisation de la campagne 2024

Dans le cadre de la promotion touristique du Bocage Bressuirais, l'Office de Tourisme initie et coordonne une programmation d'animations estivales en lien avec les communes. Sous la bannière « Visites estivales », les communes sont invitées à présenter leurs projets.

Le but est de faire découvrir le territoire en mettant en avant une approche patrimoniale, une valorisation des savoir-faire ou la découverte des légendes locales, et de partager cette découverte du Bocage Bressuirais, pendant les mois de Juillet et Août.

L'animation estivale proposée peut ainsi se rythmer selon :

- ✓ un temps de découverte confié à des artistes professionnels et/ou à des artisans montrant un savoir-faire ou un temps de connaissance du patrimoine bâti et/ou naturel assuré par un guide professionnel ou un membre d'une association locale,
- ✓ un temps d'échange convivial entre les touristes, les participants, les artistes et le guide autour d'une dégustation de produits locaux.

Ces rendez-vous d'1h30 d'animations, associées à des dégustations de produits locaux en fin de soirée sont proposés gratuitement à destination d'un public familial.

La commune intéressée fait part de son inscription.

L'Office de Tourisme du Bocage Bressuirais accompagne les communes et associations partenaires selon les modalités suivantes : participation aux réunions de préparation, prise en

charge financière des frais d'animation (sur présentation de factures) à concurrence de 500 € maximum par commune et réalisation de la communication globale de l'opération.

Les communes prendront en charge tous les frais liés à l'organisation de l'animation et de la dégustation des produits locaux et l'équipe locale diffusera l'information dans les communes et animera le déroulement de la visite estivale.

L'Office de Tourisme envisage de programmer jusqu'à 28 visites estivales du lundi au jeudi de préférence, pour l'été 2024.

Le conseil d'administration de la Régie Office de Tourisme, est invité à :

- **adopter les modalités de la campagne de visites estivales 2024 telles que présentées ;**
- **autoriser Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

Après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Régie Office du Tourisme,
Philippe ROBIN,

Transmis en préfecture le 04/04/2024

Notifié ou publié le 04/04/2024

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.

